

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 2 septembre 2025 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu – Katy Nadeau – Hélène Durette—Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin— Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration, est aussi présente à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal du 4 août 2025;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Conciliation bancaire, relevé des opérations;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30 ;
- 7- Voirie;
 - a) Signature du contrat de déneigement MTQ;
 - b) Programmation TECQ 2024-2028 ;
 - c) Reddition de compte 2025 – PAVL ;
 - d) Changement d'huile Pickup Ford par les employés ;
- 8- Chargée de projets, développement et administration :
 - a) Suivi de dossier ;
 - i. Butte du Bonhomme-Blanchet;
 - b) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
 - c) Identité visuelle de la municipalité;
- 9- Résolution _Consultation sur le projet Maisons Canada 2025;
- 10- Dossier nuisances ;
- 11- Politique d'égalité entre les genres;
- 12- Comité de développement-École C-Fier;
- 13- Rapport des représentant des comités;
- 14- Dossiers du maire ;

- a) Séance du 18 aout 2025-conseil des maires MRC ;
 - b) Projet Habitations entre lacs et forêts du Témiscouata ;
- 15- Questions diverses:
- A) Remerciement ;
 - B) Changement de date conseil municipal octobre et novembre ;
 - C) Renouvellement emprunt ;
 - D) Aqueduc
- 16- Période de question (15 minutes);
- 17- Levée de l'assemblée.

2025 – 120

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le point questions diverses ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2025 – 121

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 août soit accepté avec les modifications proposées.

COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2025

Agro Envirolab	25634072	58.75\$	7395
Avantis Coopérative	FC02400950,FC02402978	14667.81\$	7396
Buropro Citation	FC00218102	169.93\$	7397
Le Centre Routier	545791A	41.14\$	7398
Pierre Dupuis	1670-1	529.98\$	7399
Esstrac	P20344	169.01\$	7400
Fond d'information sur le territoire	202502285047	6.00\$	7401
Jacques Larochelle	78892,79143,79148,E20584,E21706	4666.38\$	7402
J.A. St-Pierre	101608228	54.02\$	7403
Jean-Roch Roy	17113,17265	1337.15\$	7404
KDL Charest	0200268	81.62\$	7405

Livraison M.L.	32932	13.92\$	7406
Macpek	50521225-00,50422020-00,50422020-01	1669.14\$	7407
Martin Madore	331580	454.15\$	7408
Maurice Bérubé & Fils	020915,020950	2388.72\$	7409
Mobi-Mobilier Urbain Inc	MO-10351	29116.86\$	7410
Origine Écoconstruction	OE-F_0169	11628.81\$	7411
Peterbilt Atlantic	66191Q,66261Q,66301Q	408.03\$	7412
Pièces d’auto Michaud	5313-220526	144.32\$	7413
Purolator	580177094	25.67\$	7414
Raymond Chabot Grant Thornton	3046607	3018.09\$	7415
RIDT	29155	18270.00\$	7416
Servitech	44165	347.96\$	7417
Origine Écoconstruction	OE-F_0170	7664.70\$	7418
Salaires employés		15870.52\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
Hydro-Québec		87.98\$	accesd
Bell Canada		76.30\$	accesd
Min. du Revenu du Qc	DAS	9209.28\$	accesd
Rec. général du Canada	DAS	3985.08\$	accesd
	<u>Total des dépenses</u>	129161.96 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu’il y aura des crédits suffisants au budget 2025, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l’argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2025 - 122

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTMD POUR LES SAISONS 2025-2026, 2026-2027 & 2027-2028

ATTENDU QUE la municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

ATTENDU QUE Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2025-2026, ainsi que les années 2026-2027 & 2027-2028, soit une entente d'une durée de trois ans ;

ATTENDU QU' une correspondance datée du 17 AVRIL 2025 du MTMD établit à 70 000,00 \$ le prix global forfaitaire pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 & 2027-2028 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat ;

2025 – 123

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que conseil municipal de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6507 – 25 – 4536 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du Ministère. Ce contrat est valide jusqu'au 1er juin 2028, avec une clause d'indexation du prix global forfaitaire pour les 2e et 3e années du contrat.

Que le conseil désigne Monsieur Réjean Deschênes, maire et Madame Denise Dubé, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour ledit contrat.

Mme Josée Beaulieu se retire, car en apparence de conflit d'intérêts

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2024 - 2028

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2025 – 124

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de L'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

REDDITION DE COMPTE 2025 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE Dossier : no TAU34443 – 13085 (1) – 20250423-006

- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2025 – 125

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil de Saint-Elzéar-de-Témiscouata approuve les dépenses d'un montant de 30 000,00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles

mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Mme Josée Beaulieu se retire, car en apparence de conflit d'intérêts

CHANGEMENT D'HUILE PICKUP FORD F150

ATTENDU que la garantie est terminée sur le pickup Ford F150;

2025 – 126

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par M Alain Morin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que les employés de la voirie exécutent les changements d'huile au garage municipal en les inscrivant au registre des entretiens et qu'ils fassent une vérification annuelle du véhicule chez le concessionnaire Ford.

SOUMISSIONS TRAVAUX PROJET DE LA BUTTE DU BONHOMME BLANCHET

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyée à deux soumissionnaires pour la fabrication de montants d'escalier en acier et qu'un seul a répondu ;

ATTENDU que Soudures Lebel à soumissionné au montant de 91 000\$ + taxes ;

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyé à quatre soumissionnaires pour les travaux de réfection des installations et qu'un seul a répondu ;

ATTENDU que CB4S Entrepreneur général à soumissionné au montant de 122 420\$ + taxes;

2025 – 127

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata octroi le contrat de fabrication des montants en acier à Soudure Lebel et octroi le contrat de réfection des installations des sentiers de la Butte du Bonhomme-Blanchet à CB4S Entrepreneur général.

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

- ATTENDU que les tables et les chaises dans la salle communautaire de l'édifice multifonctionnel sont très lourdes à manipuler pour les bénévoles de la municipalité;
- ATTENDU que la municipalité compte beaucoup de bénévoles aînés et souhaite qu'ils continuent à œuvrer dans leur communauté;
- ATTENDU que les activités ayant lieu dans la salle communautaire de l'édifice multifonctionnel sont en majorité organisées par des aînés;

2025 – 128

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise Madame Eloïse René de Cotret à déposer un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de faire l'achat de tables et de chaises en plastique qui sont facilement manipulables ainsi que des chariots pour transporter le mobilier lors des activités.

CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

- ATTENDU que pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;
- ATTENDU que les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;
- ATTENDU que les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;
- ATTENDU qu'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des

investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

ATTENDU que la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

ATTENDU l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

ATTENDU que toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

ATTENDU que ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE :

2025 – 129

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par M Guy Thibault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

Que Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

Que Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

Et que soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- **M. Mark Carney, premier ministre du Canada**
 - mark.carney@parl.gc.ca
- **M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral**
 - minister-ministre@inf.gc.ca
- **M. François Legault, premier ministre du Québec**
 - premierministre@quebec.ca
- **Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation**
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- **M. Bernard Généreux, Député Côte-du-Sud-Rivière-du-Loup—Kataskomik—Témiscouata**
 - Bernard.genereux@parl.gc.ca
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
 - info@fqm.ca
- **Fédération canadienne des municipalités (FCM)**
 - info@fcm.ca

DOSSIER NUISANCES

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté le service d'urbanisme de la MRC de Témiscouata à effectuer un inventaire des nuisances sur le territoire de la municipalité sous la résolution 2025-041;

ATTENDU que le service d'urbanisme de la MRC de Témiscouata a fait parvenir des avis d'infractions et des avis d'informations aux propriétaires concernés tel que spécifie l'article 26 du Règlement général sur les Affaires de la municipalité # 227-201.

EN CONSÉQUENCE :

2025 – 130

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal accepte les plans d'actions reçus;

Que les propriétaires ayant proposé des plans d'action de vive-voix, doivent le faire sous forme d'engagement écrit et le faire parvenir au bureau municipal;

Que les propriétaires ayant reçu des avis d'information et qui n'ont pas donné de suivi, reçoivent un premier avis d'infraction;

Que les propriétaires ayant reçu un premier avis d'infraction et qui n'ont pas donné de suivi, reçoivent un 2^e avis d'infraction en courrier recommandé.

Que la date du 30 septembre 2025, inscrite dans le premier avis d'infraction demeure la même pour les 2^e avis d'infraction.

Que la date du 30 septembre 2025, inscrite dans l'avis d'information dont le propriétaire n'a pas donné suite, demeure la même pour le 1^{er} avis d'infraction.

Mme Hélène Durette se retire, car apparence de conflit d'intérêts

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a adopté une politique d'égalité entre les femmes et les hommes en 2015;

ATTENDU que l'adoption de cette mise à jour permettra également de remettre de l'avant la politique d'égalité pour les élections municipales qui auront lieu le 2 novembre prochain;

2025 – 131

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte la mise à jour de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

CHANGEMENT DES DATES RENCONTRES DU CONSEIL MUNICIPAL D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE

2025 – 132

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par M Alain Morin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la date de la séance du conseil du mois d’octobre 2025 soit changée pour le 1^{er} octobre 2025 et que la date de la séance du conseil du mois de novembre soit changée pour le 11 novembre 2025.

REMBOURSEMENT EMPRUNT TEMPORAIRE

2025 – 133

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
 ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata rembourse le prêt temporaire de trois cent trente-quatre mille dollars (334 151.00\$).

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

À 21h41, le maire suppléant déclare la levée de l’assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire